



## Diagnostic de l'installation d'assainissement Non collectif préalable

DIAG :

### FICHE DÉCLARATIVE ET DEMANDE DE DIAGNOSTIC AUPRES DU SPANC DE LA CCAVM

**« Un formulaire doit être renseigné pour chaque installation d'assainissement à contrôler »**

Le présent feuillet constitue la demande de diagnostic auprès du SPANC. Il sera remis par le demandeur au SPANC de la CCAVM qui le transmettra à son prestataire. Ce feuillet sera utilisé lors de la visite sur site, vérifié et complété par le prestataire.

#### VOLET 1 : Informations générales

Transmission du rapport de diagnostic au pétitionnaire :  Par mail  Par courrier

##### ► Adresse de l'immeuble concerné

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro : .....

##### ► Le pétitionnaire

Nom et Prénom du ou des propriétaires : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... ou ..... Mail : .....

##### ► PERSONNE A CONTACTER POUR EFFECTUER LE DIAGNOSTIC SUR SITE ET SUR RENDEZ VOUS

- Le propriétaire
- Autre personne ( à préciser ci-dessous)

Nom et Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... ou ..... Mail : .....

Disponibilités pour le contrôle :

- Lundi :  matin  midi  après-midi
- Mardi :  matin  midi  après-midi
- Mercredi :  matin  midi  après-midi
- Jeudi :  matin  midi  après-midi
- Vendredi :  matin  midi  après-midi

#### VOLET 2 : information sur l'immeuble

##### ► CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

SPANC de la Communauté de communes d'Auberive Vingeanne et Montsaigeonnais  
17 Chemin des Brosses – Prauthoy – 52190 LE MONTSAUGEONNAIS – Tél : 03.25.87.31.04  
Courriel : karine.lecomble@ccavm.fr

01/01/2022

**MAISON D'HABITATION INDIVIDUELLE**

▪ **Type de résidence**

Principale  Secondaire  Location  Autre.....

Détail des **pièces principales\* (PP)** :

\* Au sens de l'article R111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « **pièces principales** » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « **pièces de services** » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

salon et salle à manger séparés  séjour  véranda

Chambre(s) :.....  bureau(x) > 10 m<sup>2</sup> :.....  autre :

.....

**AUTRES IMMEUBLES**

(Locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux desservi(s) par l'installation?

.....

Quel est le nombre d'utilisateurs ? .....

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants (EH) retenu ..... EH

### VOLET 3 : Informations sur le diagnostic

#### ► **Buts du diagnostic**

Le diagnostic de l'assainissement non collectif a pour but de vérifier l'existence et la configuration du système d'assainissement équipant l'immeuble. Le diagnostic doit évaluer l'état de fonctionnement des différents ouvrages. **La finalité de ce contrôle consiste à évaluer l'impact de l'installation existante vis-à-vis de l'environnement et la salubrité publique et ainsi établir la conformité, ou la non-conformité, de l'installation au regard de l'arrêté du 17 avril 2012 relatif aux modalités de contrôles.**

#### ► **Préalablement au diagnostic**

En prévision du passage de la société **SOLEST Environnement**, prestataire du SPANC de la CCAVM, nous vous remercions de rendre accessible l'ensemble de l'installation d'assainissement. Avant le contrôle, le propriétaire devra s'assurer que les différents regards de visite (bouchons de fosse, dalles ciment, descente de gouttières, etc...) sont accessibles et descellés, afin d'avoir la possibilité de visualiser les différents écoulement d'eau. **Un ouvrage non accessible et non visible sera réputé inexistant.**

En cas d'empêchement, la société **SOLEST Environnement** est joignable au **03.25.32.21.39** ou par mail [contact@solest-environnement.fr](mailto:contact@solest-environnement.fr)

Nous vous invitons à nous remettre, au moment de la visite, tous les documents permettant de déterminer les caractéristiques et l'implantation du système d'assainissement non collectif. **Plan, Étude de sol et/ou filières, Photos des travaux,**

**Factures, Justificatifs de vidanges, Contrat d'entretien, Permis de construire, Autorisation administratives...**

- ▶ Facturation du diagnostic si l'installation n'a jamais été contrôlée : **169€HT** (TVA en vigueur applicable) soit **185.90€ TTC**.
- ▶ Facturation du diagnostic si l'installation a déjà fait l'objet d'un contrôle entre 2013 et 2018 : **143€HT** soit **157.30€ TTC**.

**« Toute demande d'annulation de contrôle devra être formulée par écrit et adressée à la CCAVM par mail ou par courrier au moins 48h avant la date du contrôle »**

Je certifie l'exactitude des informations fournies et déclare avoir pris connaissance du règlement de service. Je demande au SPANC de faire procéder au diagnostic assainissement non collectif de cet immeuble.

Fait à : ..... le .....

Signature :

**VOLET 4 : Bon de commande (cadre réservé à la CCAVM)**

Demande de diagnostic reçu le .....

La CCAVM demande à la société **SOLEST Environnement** de procéder au diagnostic de l'installation d'assainissement non collectif mentionné dans le présent formulaire conformément au cahier des charges du marché de prestations de services notifié le 09/12/2019.

Fait à Le Montsaugeonnais, le .....

Pour le SPANC

Signature (NOM, Prénom et qualité)

**Laurent AUBERTOT, Président CCAVM**